



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Emmanuel HANON, Michel LAURIO.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : ENTRETIEN DE LA ZONE D'ACTIVITES
EUROLACO II A ARTIX (64170) - MARCHÉ RESERVE A UNE STRUCTURE
EMPLOYANT DES TRAVAILLEURS HANDICAPES - COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES DU 7 JANVIER 2021 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE
SIGNER LE MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 6 novembre 2020 pour une remise des offres le 12 décembre 2020.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	80 000,00 €	180 000,00 €
2	80 000,00 €	180 000,00 €
Total	160 000,00 €	360 000,00 €

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la notification du marché.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il a été remis 2 offres électroniques.

Après synthèse de l'évaluation au regard des critères de jugement des offres pondérés, la Commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2021 à 16 heures a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **ALTER EV** (64300 ARGAGNON) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant estimatif sur 2 ans de **68 872,61 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'accord cadre avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

